



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000953

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Avenoy : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJACQUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagnay : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Étaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martino BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL François : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRE (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E.SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Cré-Entreprendre Initiative - Abondement du Fonds Prêt d'Honneur - Financement de l'animation

## Cré-Entreprendre Initiative - Abondement du Fonds Prêt d'Honneur - Financement de l'animation

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 « Création TPE »	Montant prévu BP 2009 : 77 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 38 867 €

### Résumé :

Le présent rapport porte sur le bilan d'activité 2008 de Cré-Entreprendre Initiative (CEI) en vue du versement de la contribution financière de la CAGB (22 867 €) au fonds « prêts d'honneur » géré par CEI pour l'année 2009 et de sa participation financière (16 000 €) à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par CEI.

Au cours de l'année 2008, Cré-Entreprendre Initiative a renforcé les fonds propres de 34 porteurs de projet qui ont créé ou repris 30 entreprises sur le territoire de la CAGB, ayant généré à ce jour la création ou le maintien de 56 emplois. Conformément à la convention cadre, il est proposé de se prononcer sur le versement, par la CAGB, d'un montant de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par CEI pour l'année 2009 et sur sa participation financière (16 000 €) à la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par CEI.

### I. Préambule

Cré-Entreprendre Initiative a pour mission d'accompagner :

- les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise dans les diverses démarches de montage de leur projet jusqu'à sa concrétisation,
- les jeunes entreprises au cours de leurs trois premières années d'activité. Cré-Entreprendre Initiative a la possibilité d'apporter une aide financière aux porteurs de projet ou aux jeunes entreprises de moins de trois ans en leur permettant de renforcer leurs fonds propres par le biais d'un prêt d'honneur sans caution, ni garantie de 1 500 € à 16 000 €.

Dans le cadre du soutien à la reprise d'entreprise et à l'innovation, cette intervention peut être portée à 24 000 €.

*La participation de la CAGB au financement de la mission d'animation du dispositif est annuelle. Sur la base de la demande formulée par CEI au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, et au vu de son rapport d'activité pour l'année N-1, la CAGB verse à CEI une participation financière pour un montant forfaitaire de 800 € par projet financé et situé dans le périmètre de la CAGB et ce dans la limite de 16 000 € par an, soit 20 projets par an.*

### II. Bilan 2008 sur la CAGB

Au cours de l'année 2008, 11 comités d'agrément se sont réunis pour expertiser des demandes de financement de 44 personnes en vue de la création/reprise de 38 entreprises sur le territoire du Grand Besançon.

Cré-Entreprendre Initiative a renforcé les fonds propres de 34 porteurs de projet qui ont créé ou repris 30 entreprises sur le territoire de la CAGB. Ces entreprises ont généré à ce jour la création ou le maintien de 56 emplois, soit 1,87 emplois en moyenne par entreprise.

Le montant total des prêts d'honneur accordés aux porteurs de projet ayant créé leur activité sur la CAGB s'élève à **204 500 €** ce qui représente :

- un prêt moyen de 6 014 € par porteur de projet,
- une intervention moyenne par entreprise de 6 816 €.

Par ailleurs :

- 10 entreprises créées par des femmes ont bénéficié d'une intervention du FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes) pour permettre une mobilisation de financement bancaire à hauteur de 271 500 €,
- 116 333 € de Prêt à la Création d'Entreprise OSEO ont été mobilisés pour 22 chefs d'entreprise de la CAGB,
- 99 500 € d'avance remboursable régionale ARDEA ont été accordés à 11 entreprises.

**MM. FELT, MARTIN et Mme HINCELIN ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- le versement, par la CAGB, de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par Cré-Entreprendre Initiative pour l'année 2009, conformément à la convention cadre 2009-2013,
- le versement d'une aide à Cré-Entreprendre Initiative d'un montant de 16 000 €, conformément à la convention cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
  
Reçu le 23 DEC. 2009